



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

FR

Discours

Bruxelles, le 11 janvier 2016

Discours de M. Vítor Caldeira, Président de la Cour des comptes européenne

Présentation du programme de travail 2016
Commission du contrôle budgétaire du Parlement européen

Bruxelles, le 11 janvier 2016

Seule la version prononcée fait foi.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063
Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410
12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg
E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA eca.europa.eu

M: (+352) 621 55 30 63
M: (+352) 621 55 22 24

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Membres,

Je vous remercie de m'avoir invité à présenter le programme de travail annuel 2016 de la Cour des comptes européenne.

2016 sera une année de mise à l'épreuve pour l'Union européenne et ses institutions. L'Union et ses États membres sont confrontés à des défis cruciaux à long terme ainsi qu'à un certain nombre de crises actuelles, qui concernent notamment:

- le renforcement de l'économie et de l'emploi;
- la poursuite de nouveaux objectifs en matière de développement durable et de climat;
- la gestion des migrations et la lutte contre le terrorisme.

Il est dès lors essentiel que l'Union fasse le meilleur usage des moyens limités, aussi bien législatifs que budgétaires, dont elle dispose. Autrement dit, l'amélioration de la performance et celle de la hiérarchisation des priorités sont à présent des enjeux essentiels pour l'UE, en particulier au moment où celle-ci révisé sa stratégie à long terme et son cadre financier pluriannuel.

Le programme de travail de la Cour pour 2016 fait droit à cette réalité. Il définit les audits que nous entendons lancer et les rapports que nous comptons publier en 2016. Cette année encore, non contents de respecter notre obligation de produire plus de 50 rapports annuels, nous continuerons à mettre l'accent sur le contrôle de la performance.

Bien entendu, nous ne pouvons pas tout auditer et faire rapport sur tout. Nous avons dès lors pour objectif de concentrer nos travaux sur les domaines dans lesquels nous estimons pouvoir apporter la plus grande valeur ajoutée. Pour ce faire, nous définissons des priorités d'audit, qui guident nos travaux sur une période de deux ou trois ans.

Ces priorités déterminent les thèmes abordés dans nos rapports annuels, elles président à la sélection de nouvelles tâches pour les rapports spéciaux et elles définissent les domaines dans lesquels nous cherchons à développer nos connaissances à long terme et notre expérience d'audit.

Nous les actualisons chaque année à la lumière d'une analyse des évolutions au sein de l'UE et de notre intelligence des besoins des parties prenantes. Pour le programme de travail de cette année, nous avons pu bénéficier d'un niveau d'engagement inédit de la part des commissions du Parlement. Je souhaiterais en remercier la commission du contrôle budgétaire et la Conférence des présidents des commissions.

Nous espérons vivement que ce dialogue institutionnel s'intégrera durablement dans le processus de programmation de nos travaux à l'avenir.

Il s'agit, selon nous, d'un élément essentiel des efforts que nous déployons pour faire en sorte que nos réalisations soient aussi pertinentes et utiles que possibles. En nous permettant de définir nos priorités d'audit, de sélectionner des thèmes et de déterminer l'étendue des audits spécifiques, ce dialogue contribue à éviter les décalages entre les attentes et la réalité.

J'ai donné aux Membres de votre commission un aperçu de nos priorités pour 2016 à l'occasion de leur visite à la Cour en octobre dernier. Aujourd'hui, je souhaiterais mettre en évidence certains audits dont le démarrage est prévu en 2016 et qui sont spécifiquement liés à ces priorités.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le renforcement de l'économie et la création d'emplois restent une priorité majeure de l'UE.

Ces dernières années, nous avons privilégié l'audit des mesures en faveur de l'emploi des jeunes. Ma collègue Iliana Ivanova vous présentera d'ailleurs, au point suivant de l'ordre du jour, le dernier rapport spécial que nous avons publié dans ce domaine.

En 2016, notre attention se portera sur les efforts visant à renforcer l'économie par la consolidation du **marché intérieur**, en ce compris les initiatives relevant de la stratégie numérique de la Commission.

Plus particulièrement, nous prévoyons de démarrer des audits concernant la mobilité des travailleurs, les infrastructures à très haut débit et les réseaux routier et ferroviaire, ainsi que les initiatives visant à supprimer les obstacles au marché unique et à améliorer la réglementation des services financiers.

L'économie européenne ne pourra croître et se développer que dans un climat de bonne **gouvernance économique et financière**. Cet aspect continuera également à constituer une priorité d'audit.

En 2016, sur la base des audits entamés l'an dernier, la Cour prévoit de faire rapport sur l'assistance financière aux États membres, la procédure concernant les déficits excessifs et la supervision des agences de notation de crédit établies dans l'UE.

La Cour prévoit en outre d'auditer pour la première fois le mécanisme de surveillance unique et le mécanisme de résolution unique récemment créés, et d'entamer les travaux d'évaluation des cinq premières années d'existence du semestre européen.

La politique énergétique reste prioritaire. En 2015, nous avons publié un rapport spécial sur le marché intérieur de l'énergie et la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Cette année, nous accorderons la priorité au lien entre **l'énergie et le climat**, thème auquel nous prévoyons de consacrer une analyse panoramique.

La réalisation des objectifs climatiques a également des répercussions importantes sur de nombreux domaines d'action auxquels l'UE affecte traditionnellement des fonds. En 2016, nous ferons rapport sur l'engagement général d'affecter 20 % des dépenses de l'UE à des mesures portant sur l'action pour le climat et nous nous pencherons particulièrement sur la politique menée dans le domaine des biocarburants, sur les pratiques agricoles et sur les aides en faveur des énergies renouvelables dans les zones rurales.

Nous avons en outre une nouvelle grande priorité d'audit pour 2016: **l'asile, la migration et la sécurité**.

Comme vous le savez, un audit est en cours sur les dépenses en matière de migration dans les pays du voisinage sud-méditerranéen et oriental. Les observations préliminaires font actuellement l'objet d'une procédure contradictoire et, compte tenu de l'intérêt élevé que votre commission porte actuellement à cette question, elles seront finalisées dans les meilleurs délais.

Depuis que nous avons entamé cet audit en 2014, un nombre sans précédent de réfugiés est arrivé sur le territoire de l'Union, dont de nombreux demandeurs d'asile. Des mesures ont été prises par l'Union et les États membres pour gérer cette crise, et d'autres sont prévues pour cette année.

C'est pourquoi la Cour prévoit de lancer dans le courant de l'année un nouvel audit consacré spécifiquement à la réponse apportée par la Commission à la crise des réfugiés, en s'appuyant sur la connaissance des politiques de l'UE dans ce domaine, acquise au cours de l'audit sur les migrations.

En 2016, nous avons également l'intention de démarrer des audits sur les outils de protection contre le terrorisme, sur les mesures de prévention de la traite des êtres humains et sur l'aide en faveur des États dont sont susceptibles de partir des migrants et des demandeurs d'asile, comme la Tunisie et la République centrafricaine.

Comme les années précédentes, nous prévoyons de commencer à travailler sur bon nombre de rapports spéciaux concernant les principaux instruments de coordination et de mise en œuvre des politiques de l'UE, à savoir la stratégie de l'UE, ses grands programmes de dépenses et ses agences et autres organismes.

Pour ce qui est des grands programmes de dépenses, nous nous pencherons sur l'absorption des fonds de l'UE, sur la sélection des projets et les corrections financières dans le domaine de la cohésion, ainsi que sur le régime de paiement de base dans le domaine de l'agriculture.

En ce qui concerne les entités de l'UE, nous analyserons la performance de l'agence exécutive pour l'innovation et les réseaux et celle des initiatives technologiques conjointes européennes dans le domaine de la recherche, et effectuerons un examen de la Cour de justice de l'Union européenne.

Les priorités de la Cour se refléteront également dans les travaux d'audit sur lesquels se fonderont nos rapports annuels.

Le prochain **rapport annuel** sur l'exécution du budget de l'UE comportera un nouveau chapitre consacré à la rubrique «Sécurité et citoyenneté» du cadre financier pluriannuel.

Nous continuerons à mettre en avant les questions de performance dans le rapport annuel. Dans le chapitre intitulé «Le budget de l'UE: obtenir des résultats», nous prévoyons de faire rapport sur l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 effectué par la Commission et sur la mesure dans laquelle «Horizon 2020» est axé sur les résultats et contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie.

Nous ferons aussi à nouveau le point, dans les chapitres correspondants du rapport, sur les questions de performance soulevées lors de l'audit des opérations de dépenses relevant de la gestion partagée.

Enfin, nous suivrons également l'évolution de la situation en ce qui concerne l'absorption des fonds de l'UE et le recours à des instruments financiers, questions abordées l'an dernier dans notre chapitre sur la gestion budgétaire et financière de l'Union.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres,

Comme la Commission le dit à juste titre dans son programme de travail 2016, l'heure n'est plus à une gestion conventionnelle au sein de l'UE. La Cour est consciente que cela vaut également pour elle.

Jusqu'ici, je vous ai parlé de nos priorités d'audit pour l'année qui commence. Je souhaiterais à présent dire quelques mots sur les mesures que nous sommes en train de prendre pour améliorer notre performance en tant qu'institution.

En 2016, nous devons gérer des changements majeurs au sein de notre institution au fur et à mesure que nous avancerons sur la voie des réformes dans le cadre de notre stratégie 2013-2017.

Notre nouveau modèle d'organisation par activités entre en vigueur au début du mois de janvier. Nous sommes convaincus qu'il nous permettra de gérer nos tâches et nos ressources de manière plus simple et plus souple dans les années à venir.

Je crois, en particulier, qu'il nous permettra généralement d'adopter dans un délai de 13 mois les rapports spéciaux que nous entamerons en 2016, comme le prévoit à présent le règlement financier.

Nous présenterons plus en détail, dans notre rapport annuel d'activité relatif à 2015, les avancées réalisées dans la mise en œuvre de notre stratégie et des recommandations de l'examen par les pairs et du Parlement.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres,

L'Union traverse des moments difficiles. Les institutions de l'UE doivent travailler de concert pour résoudre les problèmes de taille auxquels nous sommes confrontés, en utilisant au mieux les compétences et les ressources dont chacune dispose.

En 2016, la Cour des comptes européenne entend contribuer à nos efforts collectifs à cet égard en mettant en œuvre le programme de travail que j'ai eu l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.